

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1889—1890



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1889

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1889-1890

Le Bureau pour l'année 1889-1890 est composé de :

MM. C. GRÆBE, *Recteur.*

A. CHANTRE, *Vice-Recteur.*

C. SORET, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

A. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

G. JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1889 et finira le 22 mars 1890.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 1^{er} au 8 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1889 au 4 janvier 1890 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1890 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grade.

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE.
— Une heure par semaine.

Calcul des Probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

Météorologie et géographie physique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématique élémentaire. — M. GALOPIN, Professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Calculs de physique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Éléments de la théorie des quaternions (cours libre). — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur Ch. SORET. — Physique moléculaire. Calorique. Electricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Compléments de physique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire de Physique. — Le même Professeur. — S'adresser à l'Assistant.

Physique médicale. — M. le Professeur L. SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Propriétés générales. — Acoustique. — Électricité. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie. — Le même Professeur.

Minéralogie. — M. L. DUPARC, D^r ès sciences. — Deux heures par semaine.

Toxicologie. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même Professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse, de

Chimie biologique et de Microchimie. — Le même Professeur. — S'adresser aux Assistants.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Microscopie. Drogues et médicaments. Falsifications. — Six heures par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Physique végétale. — Deux heures par semaine.

Anatomie comparée et zoologie des vertébrés. — M. le Professeur VOGT. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée. — Tous les jours. — S'adresser à M. le D^r YUNG, Assistant.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Professeur extraordinaire. — *Anthropologie.* — Application de la théorie de Darwin à l'homme. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Exercices sur le calcul différentiel et intégral et sur d'autres branches. — M. L. LEBoulLEUX, Licencié ès sciences. Deux heures par semaine.

Théorie des nombres. — M. Ch. CAILLER, D^r ès sciences. — Deux heures par semaine.

Thermodynamique. — M. Ed. OLIVIER. — Une heure par semaine.

Histoire de l'astronomie. — M. Raoul GAUTIER, D^r ès sciences. — Deux heures par semaine.

Alcaloïdes et la série pyridique. — M. Aimé PICTET, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie médicale et biologique. — M. G. FRUTIGER, Docteur ès sciences. — Chimie inorganique : Métalloïdes. Métaux. Application à l'hygiène, la thérapeutique, la toxicologie. — Chimie organique : Corps gras. — Trois heures par semaine.

Théorie des composés aromatiques (Première partie). — M. S. LÉVY, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Analyse qualitative et quantitative. — Le même. — Une heure par semaine.

Anatomie végétale. — M. CHODAT, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Champignons. Algues. — Le même. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices mathématiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Astronomie théorique. — Le même Professeur. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Trois heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur Ch. SORET. — Acoustique, Optique. — Quatre heures par semaine.

Compléments de physique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur C. GRÈBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique (cours libre). — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Suite du cours d'hiver. — Six heures par semaine.

Paléontologie. — M. le Professeur VOGT. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de Botanique. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Botanique médicale et Classification botanique. — M. le Professeur MULLER. — Cinq heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Professeur extraordinaire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Exercices mathématiques élémentaires. — M. Ch. GALOPIN, Professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Calculs de physique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Astronomie pratique. — M. Raoul GAUTIER, Docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Alcaloïdes et la série pyridique. — M. Amé PICTET, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie médicale et biologique. — M. G. FRUTIGER, Docteur ès sciences. — Corps aromatiques. Chimie biologique. — Trois heures par semaine.

Théorie des composés aromatiques (seconde partie). — M. S. LÉVY, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Analyse volumétrique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Pétrographie. — M. L. DUPARC, Docteur ès sciences. — Étude des roches et de leur structure. — Deux heures par semaine.

Fonctions végétales. — M. R. CHODAT, Docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Embryogénie comparée des vertébrés basée sur celle du poulet. — M. M. JAQUET, Docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Faculté des Lettres

M. le Professeur Eugène RITTER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le Professeur André OLTRAMARE. — Cicéron, *De Oratore*, dans les deux premiers livres. Plaute, le *Rudens*. Perse, *Satires*. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Les œuvres philosophiques et morales. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Eschine et Démosthènes, les *Discours sur la Couronne* (en partie). Eschyle, *Prométhée enchaîné*. Pindare, *Odes choisies*. (Programme de la licence.) — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Histoire du théâtre grec. Les poètes tragiques. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur HUBERT. — Moyen âge et Renaissance. — Quatre heures par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur RITTER. — Les origines; le moyen âge; la fixation de la langue. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Recherches sur l'histoire littéraire, religieuse et politique de Genève et des contrées voisines (cours libre). — Le même Professeur. — *Privatissimum*.

Littérature comparée. — M. le Professeur ROD. — La période classique depuis le Concile de Trente. — Trois heures par semaine.

Lecture et interprétation de l'œuvre de Dante. — Le même Professeur. — *L'Enfer*. — Deux heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur X.

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie au XVIII^{me} siècle — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même Professeur. — Linguistique générale. Systèmes et méthodes. Origine du langage. Classification des langues. Phonologie. Voyelles. Consonnes. Accents. Racines. Flexions. Particules — Deux heures par semaine.

Philosophie générale. — M. le Professeur GOURD. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — Le même Professeur. — Histoire générale du mouvement philosophique. — Quatre heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur Pierre VAUCHER. — Histoire de l'Europe depuis la paix de Tilsit jusqu'à la seconde Restauration (1807-1815). — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même Professeur. — Histoire politique de la Suisse depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le Professeur STREHLIN. — Prolégomènes. Religions des peuples non civilisés. Mexique et Pérou. Chine, Egypte. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Première partie : l'Économie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même Professeur. — La

civilisation avant l'ère chrétienne. L'Orient. — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. le Professeur DECRUE. — *Antiquités chrétiennes et archéologie du moyen âge.* Catacombes et basiliques. Architecture religieuse; les styles roman et gothique. Architecture civile et militaire. Antiquités de Genève. — Deux heures par semaine.

Épigraphie et paléographie. — Le même Professeur. — Déchiffrement d'inscriptions grecques et latines; de chartes latines et romanes. — Une heure par semaine.

Systèmes politiques. — M. L. WUARIN, Professeur extraordinaire. — Le mouvement des idées depuis la Réforme jusqu'en 1830. — Deux heures par semaine.

Questions sociales. — Le même Professeur. — La science sociale, étude critique des travaux récents sur la matière. — Une heure par semaine.

Etude des systèmes sociaux. — M. G. FAVON, Professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. le Professeur MONTET. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER, Licencié ès lettres. — *Iliade*, chants I et XVIII. — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. DUPROIX, Licencié ès sciences sociales. — Le XVIII^{me} et le XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Philosophie des sciences. — M. Théodore FLOURNOY, Docteur en médecine. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. Robert HARVEY, D^r phil. — Alexander Pope. Lecture dramatique en anglais, interprétation en français, explication grammaticale et littéraire de quelques-uns de ses principaux poèmes (éd. Bowdler). — Deux heures par semaine.

Diction et improvisation (théorie et pratique). — M. Louis MONTCHAL. — Une heure par semaine.

Pédagogie pratique. — M. VOGEL, D^r phil. — Une heure par semaine.

Langue et littérature espagnole. — Le même. — Une heure par semaine.

Exercices de philologie grecque. — M. VULLIÉTY, Licencié ès lettres. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — Le même. — L'art moderne depuis la Renaissance. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. WIEDE, Docteur ès sciences politiques. — Une heure par semaine.

Langue grecque moderne. — M. ZOGRAPHOS, D^r phil. — Une heure par semaine.

Littérature grecque moderne. — Le même. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le Professeur André OLTRAMARE. — Tacite, *Histoires*, premier Livre. Pline le Jeune, *Lettres*. Catulle et Propertius, *Poésies diverses*. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — La satire, l'épigramme et le roman. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Platon, *République*, Livre X. (Programme de la licence). — Aristophane, *les Guêpes*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Les poètes comiques athéniens. — *Exercices philologiques*. Éléments de la critique des textes. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — Le dix-septième siècle. — Quatre heures par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur RITTER. — Les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Recherches sur l'histoire littéraire, religieuse et politique de Genève et des contrées voisines (cours libre). — Le même Professeur. — *Privatissimum*.

Littérature comparée. — M. le professeur ROD. — La renaissance du moyen âge. Origines de la littérature contemporaine. — Trois heures par semaine.

Lecture et interprétation de l'œuvre de Dante. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur X.

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même Professeur. — Les langues sémitiques, leurs principaux caractères. Histoire et développement. — Deux heures par semaine.

Philosophie morale. — M. le Professeur GOURD. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — Le même Professeur. — Les principaux philosophes. — Quatre heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur PIERRE VAUCHER. — L'ancien Orient. Traditions, histoire, institutions et coutumes des peuples sémitiques. — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même Professeur. — Les principaux systèmes de philosophie de l'histoire. La philosophie de l'histoire et les sciences historiques. Examen critique de la théorie du progrès — Trois heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le Professeur STRÉHLIN. — Religions sémitiques. Assyrie et Babylone. Phénicie. Islamisme. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même Professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. La Grèce et Rome. — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. le Professeur DECRUE. — *Archéologie orientale* : Égypte, Assyrie, Phénicie et Judée. — Deux heures par semaine.

Épigraphie et paléographie. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Systèmes politiques. — M. L. WUARIN, Professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même Professeur. — La question ouvrière dans les pays anglo-saxons. — Une heure par semaine.

Étude des systèmes sociaux. — M. G. FAVON, Professeur extraordinaire. Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. le Professeur MONTET. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER, Licencié ès lettres. — *Odyssée*, chants IX et XXI. — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. DUPROIX, Licencié ès sciences sociales. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Psychologie appliquée à l'Éducation — Le même. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. Robert HARVEY, D^r phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Diction et improvisation (théorie et pratique). — M. Louis MONTCHAL. — Une heure par semaine.

Pédagogie pratique. — M. VOGEL, D^r phil. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Langue et littérature espagnoles. — Le même. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Exercices de philologie grecque. — M. VULLIÉTY, Licencié

ès lettres. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — Le même. — L'art moderne depuis la Renaissance. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. WIEDE, Docteur ès sciences politiques. — Une heure par semaine.

Langue grecque moderne. — M. ZOGRAPHOS, D^r phil. — Une heure par semaine.

Littérature grecque moderne. — Le même. — Une heure par semaine.



Faculté de Droit

M. le Professeur Alfred MARTIN, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Philosophie, Histoire générale et Institutions du Droit dans l'antiquité. — M. le Professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit international public. — M. le Professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Alfred MARTIN. — Code civil, Livre I et II. Commencement du Livre III. — Droit fédéral se rapportant aux sujets traités. — Cinq heures par semaine.

Droit pénal. — M. le Professeur GAUTIER. — Quatre heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur RICHARD. — Sociétés. Contrat de transport. Chemins de fer. Gage; maga-

sins généraux. Warrants. (Droit comparé. Suisse, Allemagne, Italie.) — Trois heures par semaine.

Introduction au Droit civil. — M. le Professeur L. BRIDEL. — 1. Préliminaires. 2. Droit des personnes. 3. Propriété et droits réels. 4. Droit de famille; mariages; filiation, tutelle. 5. Droit de succession. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même Professeur. — 1. Introduction générale. 2. Histoire comparée des législations de l'Occident et géographie juridique. 3. Philosophie des législations comparées. — Deux heures par semaine.

Pandectes. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur Gosse. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Philosophie du Droit. — M. REVON, Licencié en droit. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire générale et Institutions du Droit dans les temps modernes. — M. le Professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit international privé. — M. le Professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Alfred MARTIN. — Code civil, Livre III. Successions. Donations et testaments. Contrat de mariage. — Cinq heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le Professeur GAUTIER. — Quatre heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur RICHARD. — Commissions. Faillite et banqueroute. Droit industriel, brevets d'invention; dessins, modèles, marques de fabrique, etc. (Droit comparé : Suisse, Allemagne, Italie.) Principes généraux de droit maritime. — Trois heures par semaine.

Introduction au Droit civil. — M. le Professeur L. BRIDEL. — 1. Droit des obligations (partie générale). 2. Privilèges et hypothèques. 3. Prescription. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même Professeur. — De la filiation, de la tutelle et des successions, d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

Pandectes. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Faculté de Théologie

M. le Professeur Hugues OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Interprétation des Évangiles synoptiques. — Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Épîtres de saint Paul aux Corinthiens. — Une heure par semaine.

Théologie systématique. — M. le Professeur BOUVIER. — Théologie biblique : Ancien Testament. — Quatre heures par semaine.

Encyclopédie théologique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Homilétique. — M. le Professeur COUGNARD. — Théorie générale de la prédication. Sermons dogmatiques et apologetiques. Sermons de morale. Composition d'un sermon. Le texte, le sujet, le plan, le développement. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Plans de sermons. Étude de la méthode oratoire des principaux prédicateurs de langue française. Catéchèse. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le Professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Église pendant le moyen âge. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MONTER. — Job XXIX-XXXI. Cantique des Cantiques. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du livre des Juges. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même Professeur. — Division supérieure : Rothe, Dogmatik, Harnack, Das Mönchthum, seine Ideale und seine Geschichte, — Deux heures par semaine.

Division inférieure. — Deux heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chant religieux. — M. le Pasteur H. RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Interprétation philologique des Évangiles. — M. le Pasteur CHALUMEAU. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Interprétation de l'Épître de saint Paul aux Romains. — Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Théologie systématique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Théologie biblique : Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Questions de morale légale et de moralité publique. La politique et le progrès dans leurs rapports avec la morale. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le Professeur CHANTRE. — La Réforme et ses précurseurs immédiats. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MONTET. — Fragments de la Genèse. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Critique de l'Hexateuque. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

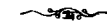
Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Quatre heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chant religieux. — M. le Pasteur RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Interprétation philologique des Évangiles. — M. le Pasteur CHALUMEAU. — Deux heures par semaine.



Faculté de Médecine

M. le Professeur JULLIARD, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Splanchnologie. Appareils de la digestion et de la respiration. Organes génito-urinaires. Organes des sens. — Six heures par semaine. — Conférences et exercices pratiques de dissection tous les jours.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'Autopsies et Démonstrations pathologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — a) Histologie pathologique pratique. — Quatre heures par semaine. — b) Recherches spéciales, tous les jours.

Histologie normale. — M. le Professeur ÉTERNOD. — Histologie générale des tissus. — Deux heures par semaine.

Embryologie. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même Professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'Histologie normale et d'Embryologie. — Le même Professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie. Nutrition, sécrétion, respiration. Physiologie musculaire. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies de l'appareil digestif et de l'appareil urinaire. Maladies par ralentissement de nutrition (goutte, diabète, obésité). — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Pathologie chirurgicale spéciale. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires ; de leurs indications et contre-indications ; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le Professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le Professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'Accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de Gynécologie. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. Métalloïdes. Métaux. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le Professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Drogues simples et médicaments composés. Remèdes nouveaux, leur valeur et leur emploi. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — Le même Professeur. (Voir Faculté des Sciences).

Psychiatrie. — M. le Professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique gynécologique et obstétricale. — M. le Professeur VULLIET.

Démonstration et connaissance pratique des instruments. Bandages et appareils. — M. le D^r Aug. REVERDIN, Professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. ULTRAMARE, Professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Clinique ophthalmologique. — M. le D^r BARDE. — Une heure par semaine.

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — Le même. — Une heure par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique ophthalmologique. — Le même. Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Le massage et la gymnastique suédoise dans le traitement

des maladies utérines. — M. le D^r JENTZER. — Deux heures par semaine.

Répétitoire des Maladies nerveuses et mentales. — M. le D^r LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladie des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Balnéothérapie et Hydrothérapie. — M. le D^r DE LA HARPE. — Une heure par semaine.

Thérapeutique et matière médicale. — M. le D^r BOURGET. — Deux heures par semaine.

Des Empoisonnements. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique médico-chirurgicale appliquée à la médecine et à la chirurgie. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — a) Histologie pathologique pratique. — Six heures par semaine. — b) Recherches spéciales. Tous les jours.

Histologie normale. — M. le Professeur ÉTERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques d'Histologie normale. — Le même Professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'Histologie normale et d'Embryologie. — Le même Professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Cavité buccale. — Le même Professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie. Vie de relation. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies de la peau et de la nutrition. — Deux heures par semaine.

Cours pratique sur les maladies de l'enfance (cours libre). Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique et policlinique médicales. — M. le Professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et policlinique chirurgicales. — M. le Professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs neuro-musculaires. Modificateurs des excréments et des sécrétions. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le Professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le Professeur VULLIET.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Aug. REVERDIN, Professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARE, Professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — M. le D^r BARDE. — Cours d'ophtalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique ophtalmologique. — Le même. — Une heure par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Des Empoisonnements. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — Le même. — Trois heures par semaine.

Répétitoire des maladies nerveuses et mentales. — M. le D^r LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladies des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures (en cas de très mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain).

Le *Cabinet de Physique et de Mécanique*, moyennant l'autorisation du Professeur de Physique expérimentale.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie et de Géologie), moyennant l'autorisation du Professeur de Zoologie.

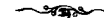
Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin.

Les élèves travaillant dans le Laboratoire de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 heure à 6 heures.

Sont accessibles, en outre, aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, et, à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.



EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du Professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les

quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prescrite par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les Professeurs ou Privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Conditions d'immatriculation.

1° Sciences et lettres.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des Sections du Gymnase de Genève;

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

2° Droit.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève;

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

3° Théologie.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève;

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

En outre, les personnes qui fournissent la preuve qu'elles ont étudié durant un semestre au moins, comme étudiants réguliers, dans la Faculté de Théologie d'une autre Université, peuvent être immatriculées dans la Faculté de Théologie. Toutefois cette inscription ne leur donne pas le droit de postuler des grades, si elles ne satisfont pas aux conditions d'admission énoncées ci-dessus.

4° Médecine.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des Sections du Gymnase de Genève;

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N. B. Pour subir les *examens fédéraux de médecine*, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

En outre, les personnes qui fournissent la preuve qu'elles ont étudié durant un semestre au moins, comme étudiants réguliers dans la Faculté de Médecine d'une autre Université, peuvent être immatriculées dans la Faculté de Médecine. Toutefois, cette inscription ne leur donne pas le droit de postuler des grades, si elles ne satisfont pas aux conditions d'admission énoncées ci-dessus.

Dispositions financières.

Les rétributions ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Secrétaire-Caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer

une finance d'immatriculation de fr. 20. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 40 fr..

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et les auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et aux auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant, et si celle-ci n'est pas domiciliée dans le Canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'État sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs;

Pour le grade de licencié 100 francs;

Pour le grade de docteur 200 francs;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2° Licencié ès lettres; ès sciences sociales; en droit; en théologie. Diplôme de chimiste.

3° Docteur ès lettres; ès sciences; en droit; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licencié en droit et en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens de doctorat et du diplôme de chimiste se font sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'État. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Secrétaire-Caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

- MM. GAVARD, Alex., Conseiller d'État, *président*.
 ADOR, Gustave, Conseiller d'État.
 GOSSE, H.-G., prof.
 OLTRAMARE, Hugues, prof.
 SORET, Louis, prof.
 LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.
 VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.
-

PRIX UNIVERSITAIRES

Les prix offerts pour l'année 1889 sont délivrés dans une séance publique au commencement de janvier 1890 (Ces prix ont déjà été annoncés dans le programme 1888-1889).

Les prix pour l'année 1890 seront délivrés au mois de janvier 1891.

FACULTÉ DES SCIENCES

Année 1889

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (depuis le mois de juin).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 4^{er} novembre ¹.

PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Faculté des Sciences décernera, s'il y a lieu, des récompenses dont la valeur ne pourra excéder *cent francs*, pour des travaux ayant trait aux sciences physiques et naturelles.

Sont admis à concourir les étudiants qui ont été immatri-

¹ Les dates sans indication de l'année se rapportent à l'année du prix.

culés dans la Faculté dans l'année universitaire qui précède le jour où les manuscrits doivent être remis, et les auditeurs qui ont suivi au moins trois cours de sciences pendant cette année.

Les manuscrits doivent être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 4^{er} novembre.

Année 1890

Les mêmes prix, aux mêmes conditions.

FACULTÉ DES LETTRES

Année 1889

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

La Faculté avait offert un prix de *deux mille francs* sur la question :

Étude sur la Monadologie de Leibnitz,

et un prix de *mille francs* sur un sujet d'histoire.

Le terme du concours était fixé au 15 juin.

Année 1890

1. Prix de Philosophie (dit prix Humbert).

L'Université décernera un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les conséquences du déterminisme.

2. Prix d'Histoire (dit prix Ador).

L'Université décernera un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

- 1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1890.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

Année 1890

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1891, un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie ou d'histoire de la philosophie, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de 30 ans, qui, pendant deux semestres ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ; ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit,

l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre 25 exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1891.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés à M. le Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1890.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

Année 1889

La Faculté des Lettres décernera un prix de Littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir :

1^o Les bacheliers ès lettres qui auront obtenu leur grade depuis deux ans, à partir du mois de juin.

2^o Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de 18 à 25 ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre.

Année 1890

Le même prix aux mêmes conditions.

PRIX DES SCIENCES POLITIQUES

(Offert par M. de Stolipine.)

Année 1889

L'Université décernera un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Mallet-Du Pan et la Révolution française.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de 30 ans, qui ont été immatriculés pendant deux semestres au moins dans l'Université.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur avant le 1^{er} octobre.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Le mémoire couronné est déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conserve la propriété de son œuvre et a, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

Année 1889

La Faculté de Droit décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *trois cents* francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des pasteurs avec l'aide de donateurs.

a) PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix de douze cents francs.

Question proposée :

Le Socialisme chrétien au sein du Protestantisme contemporain. Étude historique et critique.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 septembre 1891. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

b) CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question deux cents francs.

1. *Étudier dans la Sapience ou Sagesse de Salomon la pensée juive, la pensée grecque et leurs rapports avec la pensée chrétienne.*
2. *Des origines de la Réformation dans la Suisse allemande, et du rôle de Zwingli, d'après les dernières publications.*
3. *Étude critique sur l'authenticité des épîtres pastorales.*

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1890. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

Année 1889

La Faculté décernera un prix de *trois cents* francs au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien — Sont admis à concourir :

- 1° Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté, et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;
- 2° Les Docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;
- 3° Les Médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant l'expiration de la première semaine du semestre d'hiver.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Année 1890

Le même prix aux mêmes conditions.

PRIX BIZOT

Année 1889

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné au commencement de 1890 dans la séance annuelle de distribution des prix universitaires, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante posée par la Faculté :

Des différentes méthodes de traitement de l'anus contre nature.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève.

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme¹.

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus² à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1^{er} novembre 1889, au Doyen de la Faculté de Médecine, qui les soumet à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les Professeurs de la Faculté.

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Année 1889

Ce prix, d'une valeur de *mille* francs, sera décerné au commencement de janvier 1890 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir : 1° les Docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus² ; 2° les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté

¹ et ² A partir du 1^{er} novembre 1884.

² A partir de juillet 1886.

de Médecine de Genève depuis deux semestres au moins; 3^o les médecins patentés en Suisse depuis trois ans au plus ¹ ayant fait au moins deux ans d'études dans la Faculté de Médecine de Genève.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le 31 octobre 1889 au Doyen de la Faculté de Médecine qui les soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

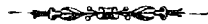
Le prix sera renvoyé à l'année suivante, si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

Année 1890

Le même prix aux mêmes conditions.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

C. GRÆBE, *Recteur.*



Le présent programme est approuvé pour l'année 1889-1890.

Genève, le 21 juin 1889.

*Le Conseiller d'État chargé du Département
de l'Instruction publique,*

A. GAVARD.

¹ A partir de juillet 1886.



ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

-
- MM. Barde, Corraterie, 16, Genève.
 Bourget, Paul, Hôpital Cantonal.
 Bouvier, square de Contamines, 2, Genève.
 Bridel, Louis, Chalet des Pléiades, Florissant.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9, Genève.
 Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
 Cailler, C., rue du Rhône, 56.
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 8, Genève.
 Chalumeau, F., rue des Alpes, 3.
 Chantre, A., rue Diday, 10, Genève.
 Chodat, Robert, boulevard de Plainpalais, 11.
 Comte, Jules, Corraterie, 22.
 Cordès, rue Bellot, 12, Genève.
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
 Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12.
 Decrue, F., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 De la Harpe, E., Lausanne.
 D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
 Duparc, Louis, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.
 Éternod, Grands-Philosophes, 6, Plainpalais.
 Favon, Georges, rue du Rhône, 52.
 Flournoy, Théodore, Florissant.
 Frutiger, G., chemin Boissière, 5.
 Galopin, Ch., Corraterie, 6, Genève.

- MM. Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, place Saint-Antoine, 22.
 Gentet, Molard, 4, Genève.
 Gosse, rue des Chaudronniers, 7, Genève.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 19, Genève.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 17, Genève.
 Haltenhoff, Georges, Corrairie, 20.
 Harvey, rue Calvin, 10, Genève.
 Humbert, Ed., rue Eynard, 8, Genève.
 Jaquemot, L., boulevard des Philosophes, 34.
 Jaquet, Maurice, route de Carouge, 1.
 Jentzer, chemin du Mail, 20, Plainpalais.
 Julliard, G., boulevard du Théâtre, 2, Genève.
 Ladame, rue du Mont-Blanc, 10, Genève.
 Laskowski, S., boulevard des Philosophes, 40.
 Leboulleux, rue du Cloître, Genève.
 Lévy, S., boulevard James Fazy, 18.
 Martin-Le Fort, Alfred, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1.
 Monnier, Denis, rue des Grottes, 28, Genève.
 Montchal, L., rue des Granges, Genève.
 Montet, E., villa les Grottes, Genève.
 Müller, J., boulevard des Philosophes, 8, Plainpalais.
 Nicole, rue de Candolle, 16, Genève.
 Olivet, M., maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Olivier, Ed., rue de Candolle, 16.
 Oltramare, André, chemin Vignier, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, Hugues, place Bourg-de-Four, 24, Genève.
 Oltramare, H., Dr, rue de la Corrairie, 11, Genève.
 Pictet, Amé, cours des Bastions, 16, Genève.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
 Rehous, Louis, rue du Rhône, 112, Genève.
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43, Genève.
 Reverdin, Aug., rue du Général-Dufour, 15, Genève.
 Revilliod, rue du Mont-de-Sion, 14, Genève.
 Revon,
 Richard, E., place Bel-Air, 2, Genève.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4, Genève.
 Rod, E., Crêts de Champel, 39, Plainpalais.

- MM. Rœhrich, H., Fort-Barreau, 23, Genève.
 Schiff, chemin de la Tour, 16, Plainpalais.
 Soret, Louis, rue Beauregard, 2, Genève.
 Soret, Charles, place Saint-Antoine, 22, Genève.
 Strœhlin, Champel, Plainpalais.
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Vulliét, H., Fondation Rothschild.
 Wertheimer, rue Neuve-St-Léger, 8, Genève.
 Wiede, F., hôtel Beau-Rivage, Nyon.
 Wuarin, L., rue Beauregard, 8.
 Yung, Émile, rue de Chantepoulet, 5, Genève.
 Zahn, chemin de la Roseraie, 2, Plainpalais.
 Zographos, A., rue des Pâquis, 22, Genève.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Lugon, J., route de Carouge, 82, Plainpalais.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre; de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

